



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

AR Prefecture

063-200070712-20230223-DBC20230223_03-DE
Reçu le 02/03/2023
Publié le 02/03/2023

N° DBC 20230223-03

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS

contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

Membres du Bureau en exercice :

36

Membres du Bureau présents :

21

Membre du Bureau représenté :

2

Membres présents sans voix
délibératives : 2

Total votants : 21

Date de la convocation : 15 Février 2023

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 23 Février 2023 à 13 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Chantal CHASSANG, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Philippe CAYRE, Jean-Pierre DUBOST, Bernard LORTON, Christiane SAMSON, Ghislaine DUBIEN, Jany BROUSSE, Martine MUNOZ, Claude GOUILLON-CHENOT, Bernard VIGNAUD, Jean-François DELAIRE, Patrick SAUZEDDE, Thomas BARNERIAS, Olivier CHAMBON, Georges LOPEZ, Daniel BERTHUCAT, Christophe DOS SANTOS, Patrice BION.

Membres du Bureau absents excusés :

Stéphane RODIER, Sophie DELAIGUE, Serge THEALLIER, Hélène BOUDON, Philippe BLANCHOZ, Ludovic COMBE, Daniel BALISONI, Michel COUPERIER, Sylvain HERMAN, Michel GONIN (représenté par Patrice BION), Caroline GUELON, Serge FAYET, Didier CORNET, Éric CABROLIER, ROMEUF Didier (représenté par Christophe DOS SANTOS).

Membres du Bureau ayant donné procuration :

Jean Eric GARRET à Patrick SAUZEDDE
Rachel BOURNIER à Tony BERNARD

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

**PROGRAMME DE CONSTRUCTION D'UNE CRECHE ET D'UN ACCUEIL
POUR LE RELAIS PETITE ENFANCE A THIERS - DEMANDE DE SUBVENTION
AU TITRE DE L'APPEL A PROJETS FEDER 2023**

Rapporteur : Tony BERNARD, Président

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°20200715-05 portant délégation au bureau communautaire,

Le Président explique que le fonds européen de développement régional (FEDER) intervient dans le cadre de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale. Il a pour vocation de renforcer la cohésion économique et sociale dans l'Union européenne en corrigeant les déséquilibres entre ses régions.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, en tant qu'autorité de gestion du FEDER, a intégré dans son Programme régional FEDER FSE+ FTJ 2021-2027 une priorité Approches territoriales, pour accompagner deux types de territoires : les territoires urbains et les territoires non urbains, qui font l'objet d'un appel à projet spécifique. Les territoires non urbains, définis comme les communautés de communes et communes y étant incluses, ont un rôle de structuration de l'espace régional et d'animation des bassins de vie.

AR Prefecture

063-200070712-20230223-DBC20230223_03-DE
Reçu le 02/03/2023
Publié le 02/03/2023

Pour autant, ils sont confrontés aux difficultés de proposer des services, des équipements et un cadre de vie de qualité répondant aux besoins des habitants.

Pour y répondre, le FEDER a pour objectif de renforcer l'attractivité des polarités rurales via le financement d'équipements structurants culturels, sportifs, de loisirs, associatifs et de services à la population.

La question de l'accessibilité des publics aux services, aux équipements dans les territoires qui en sont insuffisamment pourvus est centrale. Cet appel à projets vise à renforcer l'attractivité des territoires et répondre aux besoins de services des habitants. A ce titre, seront finançables les projets de construction, d'extension et/ou de réhabilitation des équipements structurants de type culturel, sportif, de loisir, associatif et de service à la population. L'enveloppe allouée au présent appel à projets est de 21 millions d'euros dont 10 millions d'euros en Rhône-Alpes et 11 millions d'euros en Auvergne.

La Communauté de communes Thiers Dore et Montagne (CCTDM) pourrait bénéficier de cette aide financière pour la construction d'une crèche et Dun accueil pour le Relais Petite Enfance afin de répondre aux besoins des familles sur le territoire. Les 2 crèches de Thiers Dore et Montagne à Thiers (La Dorlotte) et à Celles sur Durolle, agréées respectivement pour 15 et 20 places, accueillent les enfants de 3 mois aux 3 ans révolus. Agréée pour 15 places, « La Dorlotte » ne permet de répondre que partiellement aux besoins des familles. De nombreuses demandes demeurent sur liste d'attente. L'urgence pour Thiers Dore et Montagne est de travailler à la création de places supplémentaires en accueil collectif sur Thiers.

Le projet de construction d'un bâtiment neuf pour la création de places de crèche et pour l'accueil du Relais Petite Enfance constitue un axe majeur de la Convention Territoriale Globale (CTG) signée avec la Caisse d'Allocations Familiales du Puy-de-Dôme. Il a pour objectif de diversifier, d'améliorer et d'adapter l'offre d'accueil petite enfance en adéquation avec les besoins des familles tout en respectant un maillage équilibré des structures sur le territoire.

Ce projet d'équipement public se veut résolument exemplaire sur un plan écologique et environnemental : bâtiment à faible impact écologique et peu énergivore.

Il est proposé au Bureau communautaire de solliciter une aide financière du FEDER pour un montant de 380 000 €.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération peut être présenté comme suit :

Dépenses prévisionnelles HT		Recettes prévisionnelles	
Etudes (Maîtrise d'œuvre, SPS, Etude de sols...)	142 000 €	Région	480 800 €
		FEDER	380 000 €
Travaux	1 000 000 €	CAF	100 000 €
Mobilier	60 000 €	Autofinancement	241 200 €
TOTAL	1 202 000 €	TOTAL	1 202 000 €

AR Prefecture

063-200070712-20230223-DBC20230223_03-DE
Reçu le 02/03/2023
Publié le 02/03/2023

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet présenté et la demande de subvention au titre de l'appel à projet FEDER «Accompagner les territoires non-urbains fragiles d'Auvergne-Rhône-Alpes »
- **Autorise** le Président à demander ladite subvention ;
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à la présente décision.

TOTAL VOTANTS : 21	Membres présents : 21	Membres représentés : 2	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 21	Pour : 21		Contre :0
Abstentions : 0			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon



AR Prefecture

063-200070712-20230223-DBC20230223_03-DE
Reçu le 02/03/2023
Publié le 02/03/2023